



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 31/12/2024
Reçu en préfecture le 31/12/2024
Publié le
ID : 077-217704949-20241219-DELIB2024_054-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| |
|---|
| Date de convocation 06/12/2024 |
| Date d'affichage 19/12/2024 |
| Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....22 |
| Réf : 2024-058 Objet : RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL A LA MAISON DE L'ENFANT Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 23/12/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 23/12/2024 Le Maire, A. MOMON |

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Geneviève DARGNAT, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Nassima VIGUIER, Alain GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Elisabeth FRONTIN, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Josiane PACHOLSKI, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Hermann TYNDAL et Daniel PIGNOT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :
Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN
Sébastien PELLERIN pouvoir à Alain GUYONNET
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN
Sébastien DERREUMAUX à Régine BRAUN

Absent(s) :
Clément ROCU

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2024-058- RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL A LA MAISON DE L'ENFANT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Entendu Madame GOUYON, Adjointe au Maire,

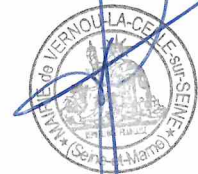
- INFORMER l'Assemblée délibérante qu'un agent a été recruté à la Maison de l'Enfant dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour l'obtention de son CPJEPS ;
- EXPLIQUER que cet agent donne entière satisfaction dans le cadre de ses missions et que l'équipe en place fait face à un surcroît d'activité dû à l'absence d'un agent et des inscriptions qui restent importantes au cours de cette fin d'année ;
- PROPOSER à l'Assemblée un contrat à durée déterminée à cet agent jusqu'au 31 décembre 2024, sur un grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet.

Après débat, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation territorial jusqu'au 31 décembre 2024 à temps complet. Cet agent assurera des fonctions d'agent dédié à l'animation à temps complet. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19 décembre 2024

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE